

	<h2>TOP Régional</h2> <h3>Règlement & Cahier des Charges</h3>	Règlement
		Adoption au Conseil d'Administration du
		Mise en application :
		Validé par la Présidente de la Ligue
Nombre de pages : 6 pages		
Diffusion à :		
<ul style="list-style-type: none"> - Membres du Conseil d'Administration - Membres de l'axe JOUER - Présidents de Comités Départementaux - Présidents de Clubs 		

Les enjeux de cette compétition sont de :

- Permettre aux meilleurs jeunes de la région Centre-Val de Loire de se confronter lors des stages régionaux ou sur un jour lors des vacances afin de donner une confrontation de niveau pour les joueurs sur le Stage et aux meilleurs de la région Centre-Val de Loire.
- Le cas échéant permettre d'attribuer les wild-Card pour les brassages d'accèsion au CEJ et de faire les Sélection pour les tournois internationaux et les Brassage nationaux poussin.
- Faire une évaluation des jeunes en situation compétitive homologuée.
- Répondre favorablement à la demande ETR d'une compétition « élitiste » et répondre aux problématiques des employeurs.

Le Top régional est une compétition sur invitation et au classement provisoire par points hebdomadaire pour les Joueurs de Ligue Régionale de Badminton Centre-Val de Loire. Des Joueurs d'autres Ligues peuvent être invités ou s'inscrire.

Article 1. Étendue du règlement

Le présent texte a pour objet de définir les conditions de participations, les modalités d'engagement et le déroulement de l'ensemble de la compétition dénommée « TOP Régional ».

Article 2. Textes de référence

Le TOP Régional se déroule selon les règles conjointes de la Badminton World Fédération (BWF) et de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC).

Elles sont complétées par le présent cahier des charges (règlement) et si nécessaire par les règlements complémentaires.

Article 3. Rétroplanning

Avant la compétition

- J-30** : Création de la compétition sur le logiciel Badnet
- J-8** : Date limite d'inscription par les clubs ou les comités (à réaliser via Badnet)
- J-15** : Date de prise en compte du CPPH pour définir les têtes de séries et réaliser la constitution des tableaux
- J-7** : Date du tirage au sort
- J-7** : Avec accord des Juges-Arbitres de la compétition, envoi des convocations aux clubs inscrits avec le plan (ou adresse)

Après la compétition

- J+3 :** Le GEO principal (le responsable de l'axe JOUER) importe via Badnet sur Poona le fichier des résultats de la compétition dans un délai de 3 jours suivant la compétition
- J+5 :** Le Juge-Arbitre Principal de la compétition rédige son rapport dans Poona et le transmet un délai de 5 jours suivant la compétition par courriel adressé au secrétariat de ligue secretariat@badmintoncvl.fr et copie au responsable des jeunes prefiliere@badmintoncvl.fr
- Dans tous les cas, le juge-arbitre doit conserver une copie du fichier des résultats de la compétition et une copie de son rapport
- J+7 :** Les résultats sont alors pris en compte pour les classements fédéraux, sauf si l'instance compétente décide de ne pas valider les résultats
- J+30 :** Sans information contraire des instances ayant autorisé la compétition, le tournoi est homologué à J+30 au vu du rapport du Juge-Arbitre

Article 4. Lieux et date

4.1. Attribution de la compétition

Le TOP Régional se déroule sur le lieu du stage CREF.

4.2. Date

Le TOP Régional peut se dérouler le premier jour ou le dernier jour du stage CREF ou encore sur un jour supplémentaire durant les périodes de vacances scolaire de la zone B

Article 5. Critères de participation

5.1. Licences

Seuls peuvent être admis à participer à la compétition, les joueurs licenciés à la Fédération pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates de la compétition.

5.2. Provenance

Ne sont admis que les joueurs et joueuses licenciés à la Fédération Française de Badminton (FFBaD) et/ou dans un club de la région Centre-Val de Loire.

Les membres de l'axe JOUER sur proposition de l'Équipe Technique Régionale et du responsable de la pré-filière se réserve le droit d'inviter des joueurs des ligues limitrophes à la région Centre-Val de Loire.

En cas de surnombre des inscriptions, la priorité est donnée aux joueurs de la ligue **Badminton Centre-Val de Loire** par le biais du CPPH ou sur priorité d'invitation d'un jeune dans le groupe CREF.

5.3. Catégorie d'âge

La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses des catégories d'âge sur inscriptions via BadNet :

POUSSIN Benjamin MINIME CADET

5.4. Surclassement

Les joueurs peuvent participer au TOP Régional dans leur catégorie d'âge, ou dans une catégorie d'âge supérieure 0 condition que les critères de qualification le leur permettent.

7.6. Désignation des têtes de série

La désignation des têtes de série se fera au CPPH défini par le présent cahier des charges sur proposition des membres de l'axe JOUER et avec l'accord et la validation du Juge-Arbitre Principal.

7.7. Tirage au sort

Le tirage au sort est réalisé par l'organisateur avec l'accord et la validation du Juge-Arbitre.

7.8. Forfaits

Tout joueur s'inscrivant à la compétition doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits. Tout joueur connaissant son indisponibilité aux dates de la compétition doit en faire part par écrit à l'organisateur au plus vite :

- Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
- Si l'annonce est faite après publication des tableaux, un joueur empêché de participer pour des raisons de force majeure peut être remplacé, avant le début du tour concerné, dans les conditions mentionnées au RGC à l'article

Le joueur n'ayant pu participer à la compétition doit alors envoyer, dans les cinq jours suivant la compétition, un justificatif à la ligue Badminton Centre-Val de Loire à l'adresse 6 bis, rue des Urbets, 18000 Bourges.

- Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour les forfaits annoncés avant la date du tirage au sort ou pour *annulation d'un tableau*.
- En cas de forfait après le tirage au sort, aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

7.9. Remplacements

Après publication des tableaux, lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit au Comité d'Organisation s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer.

7.10. Officiels Techniques

Le Juge-Arbitre de la compétition est désigné par la ligue Badminton Centre-Val de Loire. La compétition se déroule en auto-arbitrage.

7.11. Convocations

La convocation est envoyée par convocations Badnet.

Article 8. Pendant la compétition (règlement particulier)

8.1. Pointage

Tout participant doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans la salle et, au plus tard à l'heure de convocation, et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit prévenir l'organisateur sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

8.2. Absence pendant la compétition

Tout joueur désirant s'absenter, quelles qu'en soient la raison et la durée, devra avoir l'accord des Juges-Arbitres et avertir la table de marque sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son prochain match. Il devra aussi signaler son retour.

8.3. Tenue

Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, sera demandée et exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès des Juges-Arbitres muni d'un justificatif écrit.

8.4. Volant Officiel

Le volant officiel est en vente dans la salle et celui-ci est à utiliser en cas de désaccord entre les joueurs.

Ces volants seront à la charge des joueurs à parité.

8.5. Échéancier

Les matchs pourront être annoncés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée par l'échéancier, celui-ci n'étant affiché qu'à titre indicatif. Le comité organisateur se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.

Dans le cas où les matchs ne sont pas arbitrés, ils se dérouleront sur le principe de l'auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au Juge-Arbitre ou son adjoint pour trancher les litiges et celui-ci désignera si possible.

8.6. Accès aux terrains

À l'appel de leur match, les joueurs auront le droit à 3 min de préparation pour débiter le match (test de volants inclus). Tout joueur non présent sur le terrain 5 min après l'appel de son match peut être déclaré forfait par le Juge-Arbitre.

Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque à l'appel de leurs noms et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer, les entraîneurs (uniquement aux pauses réglementaires), les officiels techniques et le comité d'organisation.

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné pour son match avec raquettes, nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.

Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers, les officiels et les membres du Comité d'Organisation.

8.7. Règles de coaching

Par dérogation aux règles du jeu, le conseil aux joueurs participant à des compétitions réservées aux jeunes est réglementé selon les modalités suivantes :

- Le conseil aux joueurs entre les points n'est pas autorisé pour les tableaux réservés aux catégories POUSSIN sauf sur une compétition de double.
- Le conseil aux joueurs entre les points est autorisé pour les tableaux réservés aux catégories BENJAMIN et plus (BENJAMIN, MINIME)
- Le conseil lors des interruptions normales du jeu (entre les sets et au milieu des sets) est autorisé.

Pour la catégorie Poussins, une personne pourra être présente pour aider au scoring, au positionnement des joueurs.

8.8. Médical

Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, sont prohibés. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).

8.9. Droit à l'image

Les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée pourront formuler une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit.

8.10. Buvette

Pour chaque compétition il n'y aura pas de buvette ni de restauration prévue sauf pour les joueurs du stage CREF de plus il n'y aura de pause Méridienne.

1 micro-onde ainsi que cafetière et bouilloire seront à disposition le jour de l'évènement.

Les joueurs du CREF et pôle ainsi que OT et table de marque mangeront au self du CREPS de la Région Centre.

Article 9. Application du présent règlement

9.1. Acceptation

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

Toute participation à la compétition requiert la lecture et implique l'acceptation du présent règlement, lequel sera consultable et affiché dans la salle et devra respecter le règlement intérieur propre à la salle.

9.2. Application

La Ligue et l'organisateur sont chargés de l'application conforme du présent règlement.

Le secteur en charge des compétitions jeunes supervise ces opérations et, le cas échéant, donne l'interprétation à donner à certains aspects du règlement ou de la compétition.

Toute question excédant les limites de la délégation qui est attribuée au secteur mentionné est transmise à l'instance dirigeante de la Ligue pour décision.

Article 10. Tableaux

10.1. Simple

2 poules de 4 joueurs maximum 4 CPPH et 4 invitations

Les 2 premiers de chaque poule sortent en 1/2 finale

Les 3^{èmes} de chaque poule se rencontrent pour un match supplémentaire

Les 4^{èmes} de chaque poule se rencontrent pour un match supplémentaire

10.2. Doubles et mixte

2 poules de 3 paires 3 paires CPPH et 3 paire sur invitation

Les 2 premiers de chaque poule sortent en 1/2 finale

Les 3^{èmes} se rencontrent pour un match supplémentaire

Article 11. Nombre de matchs et échéancier

Simple : amplitude 9 :00-18H00 pour un total de 144 matchs

Double et mixte : 9h30 -17H30 pour un total de 132 matchs

Le gymnase sera de 7 à 9 terrains selon les besoins Terrains

Article 12. Annexe financière

Droit d'entrée 10,00/Tableau de simple joué et 15 euros simple et double /Joueurs (sauf stage CREF et pôle)

Récompenses : Cette compétition est une compétition sur demande ETR et ne verra pas de récompense à la fin de celle-ci .